



Plan de continuité – COVID-19

MESURES D'EXCEPTION

Période visée : à compter du 2 septembre 2020

Ce communiqué remplace les plans de continuité émis les
24 mars et 18 mai 2020



**Cours municipales
DU QUÉBEC**

Cour municipale de la Ville de
Québec

Malgré le contexte de la crise sanitaire, les besoins des citoyens ne doivent pas être mis de côté, de telle sorte qu'une reprise graduelle des activités doit être continuée.

Le déroulement de cette reprise dépend du respect des consignes de la santé publique ainsi que de l'impact de la situation épidémiologique quotidienne.

La poursuite des services judiciaires pour les affaires considérées urgentes ou de la nature d'un service essentiel doivent être élargis. Des aménagements, tel que des salles d'attente pour certaines salles de cour sont maintenant accessibles afin de respecter la distanciation sociale, entre autres.

En matière pénale, des rôles de cour sont prévus sur rendez-vous.

Une salle supplémentaire permettant la tenue de procès en matière criminelle sera accessible sous peu.

Toutes les salles sont accessibles via le WebRTC (plateforme virtuelle).

Considérant ces aménagements ainsi que l'évolution épidémiologique actuelle, la cour municipale reprendra ses activités « régulières » adaptées à la situation contraignante tout en gardant à l'esprit qu'un retour en arrière peut toujours être possible.

De plus, prendre note que la cour municipale assure depuis un certain temps des audiences en matière criminelle pour les comparutions, en plus des samedis, les dimanches et les jours fériés.

Pour toute autre information, consultez le site :

https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/cour_municipale/index.aspx

S'il s'agit d'une urgence, vous pouvez contacter le greffe de la cour :

- soit par téléphone au 418-641-6179
- soit par courriel : courmunicipale@ville.quebec.qc.ca

Nathalie Duchesne
Juge-présidente